

DEPARTEMENT DU TARN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LISLE SUR TARN



NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 5 novembre 2025

En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	27

**L'an deux mille vingt-cinq
et le 5 novembre**

à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lisle-sur-Tarn, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Agora sise 9 Place Paul Saissac, sous la présidence de **Madame LHERM Maryline, Maire.**

Date de la convocation : 30 octobre 2025

Présents : ALARY Isabelle, BLANCHARD Nadine, COLLIN Nathalie, CATHALA Sylvie, DAVID Laurent, FONVIEILLE Liliane, GAILLAC Patrick, LAMBERT Annie, LAMBERTO Marie-Claude, LHERM Maryline, LIBBRECHT Daniel, LOPEZ Anthony, MAYERAS Philippe, PELEGRY Jean-Bernard, PUJOLAR Théo, PUIBASSET Pascale, ROBERT Florence, ROQUES François, SALANDIN Didier, VILETTES Max, ZION Philippe, ORIOU Clarisse, VEYRIES Laurent.

Date d’Affichage : 30 octobre 2025

Absents excusés (pouvoirs) :

MONTEILLET Mathieu donne pouvoir à LOPEZ Anthony
FOGLIARINO Patrice donne pouvoir à LHERM Maryline
DE OLIVEIRA Katy donne pouvoir à ORIOU Clarisse
TKACZUK Jean donne pouvoir à VEYRIES Laurent

N° 60-2025

Secrétaire : ROBERT Florence

Finances – Service oncologie de l’hôpital d’Albi – Subvention exceptionnelle

Depuis plus de 10 ans, le service d’oncologie de l’hôpital d’Albi est engagé dans la lutte contre le cancer. Conscient de l’impact et du retentissement du cancer dans la vie des patients et de leur entourage, le maintien du confort et de la qualité de vie des patients tout au long de leur prise en charge est une priorité.

Les traitements oncologiques ont des effets indésirables conséquents, avec notamment un retentissement important sur l’image et l’estime de soi. La perte de cheveux est souvent une étape redoutée et traumatisante lorsque l’on est atteint de cancer, avec un fort impact social.

Actuellement il existe des solutions innovantes pour limiter ces effets indésirables, déjà en place dans un nombre très limité d'établissements hospitaliers en Occitanie. L'équipe d'oncologie souhaiterait pouvoir mettre à disposition des patients un système qui permet le refroidissement du cuir chevelu afin de limiter la perte de cheveux.

Le prix d'un tel équipement étant de 45 500 €, le service oncologie a sollicité tous les partenaires potentiels afin de clôturer son plan de financement.

Le caractère local de cette démarche intègre l'ensemble des communes du périmètre de rayonnement de l'hôpital d'Albi, dont fait partie la commune de Lisle-sur-Tarn.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € au service oncologie de l'hôpital d'Albi afin de procéder à l'acquisition d'un système de refroidissement du cuir chevelu.
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ**.

Fait et publié à Lisle-sur-Tarn, le 10 novembre 2025

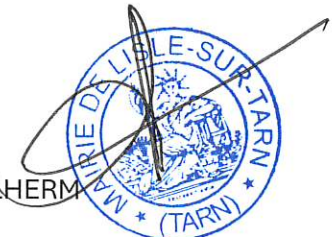
Le secrétaire de séance,

Florence ROBERT



Le Maire,

Maryline LHERM



Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Lisle-sur-Tarn pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.